

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017 A 20 HEURES 30

Compte-rendu

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance, dans la salle des Illustres à l'Hôtel de Ville, sur la convocation du 7 décembre 2017 et sous la présidence de M. Christian LAPREBENDE, Maire.

La séance est ouverte à 20h30.

Etaient présents: M. Christian LAPREBENDE (ayant procuration de M. CAZENEUVE), Mme Nadine AURENSAN, M. Serge GONZALEZ, Mme Nadia BAÏTICHE-MOINE, M. Jean FALCO, M. Patrick FUEYO, Mme Cathy DASTE-LEPLUS, Mme Françoise SIMONUTTI, Mme Raymonde BONALDO, M. André LARAN, M. Jean-Claude PASQUALINI, M. Franck MONTAUGÉ, Mme Maryse DELLAC, Mme Bénédicte MELLO, M. Claude BOURDIL, Mme Joëlle MARTIN, M. Philippe BARON, M. Jean-François CELIER, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Mme Françoise CARRIE, M. Henri CHAVAROT, Mme Nicole JULLIAN, Mme Nassera ZEGHOUANI, Mme Josie RABIER, M. Rui OLIVEIRA SANTOS, M. Jean-Pierre ESPIAU, Mme Isabelle CASTERA, M. Pierre TABARIN (ayant procuration de Mme LASSERRE), M. Julien MOUCHET, Mme Monique GENIN, M. Alexis BOUDAUD Etaient excusés: M. Jean-René CAZENEUVE, Mme Sylvie LASSERRE, Mme Christel DULHOSTE, M. Damien DOMENECH

Le projet de compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 novembre 2017 ne fait pas l'objet d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

Mme Nassera ZEGHOUANI est élue pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le planning prévisionnel 2018 des séances du conseil municipal est remis aux élus.

jeudi 15 février - 20h30 jeudi 29 mars - 20h30 jeudi 21 juin - 20h30 jeudi 20 septembre - 20h30 jeudi 8 novembre - 20h30 jeudi 13 décembre - 20h30

ainsi qu'une version actualisée du rapport VI.2 « 6ème OPAH : aides aux propriétaires-occupants modestes, très modestes et « travaux d'adaptation » » en raison, notamment, de l'ajout d'un bénéficiaire.

I - DECISIONS MUNICIPALES

Rapporteur : M. le Maire

Depuis la séance du conseil municipal du 17 novembre 2017, les décisions municipales suivantes ont été prises :

N° 2017-120 - Création et réhabilitation de déversoirs d'orage - Conclusion du marché

N° 2017-121 - Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de menuiseries extérieures à l'Hôtel de VILLE - Avenant n°1

N° 2017-122 - Tarifs d'occupation du domaine public des Terrasses Cafés, Restaurants et assimilés applicables au 1er avril 2018

N° 2017-123 - Avenant à la convention de mise à disposition de locaux à titre partiel au profit du Grand Auch

N° 2017-124 - Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale d'Auch - Avenant 1 au lot 9

N° 2017-125 - Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du préau de l'école Marianne - Conclusion du marché

N° 2017-126 - Mise à disposition d'un local situé au sein de l'ancien collège Sadi Carnot par la SAG d'HLM au profit de la commune d'Auch

N° 2017-127 - Renouvellement de la convention de mise à disposition précaire d'un local au profit de l'association « Aviron Club Auscitain »

- N° 2017-128 Renouvellement de la convention de mise à disposition précaire d'un local au profit de l'association « Lions Auch Handball »
- N° 2017-129 Renouvellement de la convention de mise à disposition précaire d'un local au profit de l'association « Le Planning Familial-32 »
- N° 2017-130 Renouvellement de la convention de mise à disposition précaire d'un local au profit de l'association « Escrime Club Auscitain »
- N° 2017-131 Avenant à la convention de mise à disposition de locaux à titre partiel au profit du Grand Auch
- N° 2017-132 Mise à disposition d'une maison individuelle au profit de l'association « Garros Services Régie de Quartier » Avenant n° 2
- N° 2017-133 Exercice du droit de préemption urbain Immeuble non bâti situé à Auch 10 impasse du Seilhan
- N° 2017-134 Rétrocession à la Ville de la concession de Monsieur & Madame Sxxxxxx Gxx N° xxxxxxxxxx secteur xx îlot xxxx au cimetière de Lescat
- N° 2017-135 Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'Avenue Sambre et Meuse Avenant n° 1

II - FINANCES ET BUDGET

Rapporteur: M. Claude BOURDIL, Rapporteur du Budget, Vice-président de la commission

1. BUDGET PRIMITIF 2018

I - BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2018 a été élaboré conformément aux grandes orientations budgétaires déclinées lors du conseil municipal du 17 novembre dernier.

Grâce notamment à la maîtrise de ses charges de fonctionnement, la commune conserve un bon niveau d'épargne, ce qui permet de proposer une diminution du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 1%, tout en poursuivant son programme d'investissement.

La clôture des comptes 2017 n'étant pas encore intervenue, le BP 2018 n'intègre pas les résultats de l'exercice précédent. Ceux-ci seront repris au moment du vote du compte administratif.

Le budget prend en compte les principaux éléments suivants :

A) Section de fonctionnement

1 - Dépenses réelles de fonctionnement : 23 796 621 €

- Chapitre 011 Charges à caractère général : 5 825 339 €
 Les charges courantes seront en légère hausse (1,1%), en raison des contrats liés aux fluides ainsi que des frais d'affranchissements, ceux-ci étant partiellement remboursés par la communauté d'agglomération.
- Chapitre 012 Charges de personnel : 13 579 562 €
 Ces dépenses seront notamment impactées par l'augmentation des rémunérations (traitement indiciaire) en raison du glissement vieillesse technicité (GVT) et de la mise en œuvre de l'accord national pluriannuel Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) impliquant la revalorisation des grilles indiciaires. Même si ce dispositif semble devoir être ajourné en 2018, les crédits ont été inscrits par prudence.
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 2 151 220 €
 Il s'agit des subventions et contributions diverses versées par la commune, qui demeureront stables par rapport au budget 2017.
- Chapitre 014 Atténuation de produits : 1 718 000 €
 Ce chapitre comprend l'attribution de compensation versée à la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne. Celle-ci sera révisée à la hausse en raison du transfert de l'aire de grand passage à la communauté d'agglomération (1 667 K€). En revanche, la commune n'est plus contributrice au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).
- Chapitre 66 Charges financières : 465 000 €
 Les charges financières seront en baisse (-15%) en raison de la diminution de l'encours de dette de la commune ainsi que de la faiblesse des taux d'intérêts dus sur les nouveaux emprunts.

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chap	Libellé		Pour mémoire		TOTAL	
			précédent(1)	réaliser N-1 (2)	(=RAR + Voté)	
011	Charges à caractère général		5 759 686,00		5 825 339,00	
012	Charges de personnel et frais	assimilés	13 062 597,00		13 579 562,00	
014	Atténuations de produits		1 795 000,00		1 718 000,00	
65	Autres charges de gestion co	ourante	2 166 220,00		2 151 220,00	
656	Frais de fonct. Des groupes of	l'élus				
Tota	al des dépenses de gestion	n courante	22 783 503,00		23 274 121,00	
66	Charges financières		550 000,00		465 000,00	
67	Charges exceptionnelles		57 500,00		57 500,00	
68	Dotations provisions sem	i-budgétair	es(4)			
022	Dépenses imprévues					
Tot	al des dépenses réelles de	e fonctionn	23 391 003,00		23 796 621,00	
023	Virement à la section d'inves	tissement (5)	2 830 419,00		2 598 040,00	
042	Opé. d'ordre de transferts en	tre sections	1 200 000,00		1 300 000,00	
043	Opé. d'ordre à l 'intérieur de l	a sect. fonct	.(5)			
Tota	al des dépenses d'ordre de fo	nctionneme	4 030 419,00		3 898 040,00	
	TOTAL		27 421 422,00		27 694 661,00	

- 2 Recettes réelles de fonctionnement : 27 444 661 €
 - Chapitre 70 Produits des services du domaine et ventes diverses : 2 633 100 €
 Ces recettes, qui comprennent principalement les redevances d'occupation du domaine public, les produits de la restauration scolaire ainsi que les mises à disposition de personnels, seront en légère hausse (1%).
 - Chapitre 73 Impôts et taxes: 18 996 500 €
 Les recettes attendues à ce titre tiennent compte de la baisse de 1% du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les produits des autres taxes, dont les taux sont maintenus inchangés, évolueront en fonction des dispositions de la loi de finances 2018. Les montants inscrits au titre des droits de mutation ont été ajustés en fonction des recettes réellement perçues en 2017.
- Chapitre 74 Dotations et participations : 5 628 662 €
 Ce montant, en hausse de 0,7% par rapport à 2017, prend en compte le maintien de la dotation globale de fonctionnement, sans contribution supplémentaire au redressement des comptes publics. En revanche, la dotation de péréquation poursuivra son érosion, celle-ci étant compensée par la hausse de la dotation de solidarité urbaine.
- Les autres recettes comprennent les loyers perçus au titre de bâtiments appartenant à la commune (46 K€), les remboursements sur rémunérations (80 K€) ainsi que des recettes exceptionnelles diverses (60 K€).

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chap	Libellé		Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	TOTAL (=RAR + Voté)	
70	Produits des services, du domai	ine et vent	2 605 956,00		2 633 100,00	
73	Impôts et taxes		18 835 800,00		18 996 500,00	
74	Dotations et participations		5 587 323,00		5 628 662,00	
75	Autres produits de gestion cour	ante	57 343,00		46 179,00	
013	Atténuations de charges		80 000,00		80 000,00	
Tota	al des recettes de gestion co	urante	27 166 422,00		27 384 441,00	
76	Produits financiers				220,00	
77	Produits exceptionnels		55 000,00		60 000,00	
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)					
Tot	al des recettes réelles de fo	nctionner	27 221 422,00		27 444 661,00	
042	Opé. d'ordre de transferts entre	sections	200 000,00		250 000,00	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la s	ect. fonct.	(5)			
Tota	Total des recettes d'ordre de fonctionnemen		200 000,00		250 000,00	
	TOTAL		27 421 422,00		27 694 661,00	

B) Section d'investissement

1 - Dépenses réelles d'investissement : 11 967 890 € Les principales opérations sont détaillées dans le tableau suivant :

Opération	Montant prévisionnel 2018
Place de la République	1 900 000 €
Salle Ernest Vila	1 000 000 €
Caserne Espagne	500 000 €
Giratoire Lavacant	300 000 €
Ecole Marianne	200 000 €
Aménagements « politique de la ville »	250 000 €
Ecole D'Artagnan	200 000 €
Square Cuzin	250 000 €
Ballustres allées d'Etigny	150 000 €
Schéma directeur signalisation	100 000 €
Skate park	100 000 €

A ces projets spécifiques viendront également s'ajouter des travaux de voirie et réseaux à hauteur de 2 000 K€, des travaux dans les bâtiments communaux (1 200 K€), des aménagements urbains à hauteur de 430 K€, des subventions dans le cadre de l'OPAH (280 K€), des acquisitions foncières (250 K€) ainsi que des équipements divers, véhicules et matériel informatique (750 K€).

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera à 1 915 000 €.

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Libellé	Pour mémoire	Restes à	TOTAL		
		budget primitif	réaliser N-1 (2)	(=RAR + Voté)		
		précédent(1)				
010	Stocks (5)	•				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	120 000,00		291 540,00		
204	Subventions d'équipement versées	260 000,00		320 750,00		
21	Immobilisations corporelles	5 303 000,00		5 760 600,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0 000 000,00		0.0000,00		
23	Immobilisations en cours	3 220 000,00		3 650 000,00		
	Total des opérations d'équipement	600 000,00				
Total des dépenses d'équipement		9 503 000,00		10 022 890,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves	•		30 000,00		
13	Subventions d'investissement	•		,		
16	Emprunts et dettes assimilées	1 950 000,00		1 915 000,00		
18	Compte de liaison : affectation (7)	•	•	i		
26	Particip., créances rattachées à des partic	ip.		i		
27	Autres immobilisations financières	1		ì		
020	Dépenses imprévues	`				
Tota	Il des dépenses financières	1 950 000,00		1 945 000,00		
	Total des opé. Pour compte de tiers (8)	•				
Tota	al des dépenses réelles d'investisser	11 453 000,00		11 967 890,00		
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	200 000,00		250 000,00		
041	Opérations patrimoniales (4)	210 000,00		300 000,00		
Tota	l des dépenses d'ordre d'investissement	410 000,00		550 000,00		
	TOTAL	11 863 000,00		12 517 890,00		

2 - Recettes réelles d'investissement : 8 319 850 €

Celles-ci comprennent le FCTVA et la taxe d'aménagement pour un montant total de 1 050 000 € ainsi que des subventions d'investissement à hauteur de 225 000€.

L'emprunt prévu à ce stade, avant reprise des résultats de 2017, s'élève à 6 944 850 €.

1	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap	Libellé		Pour mémoire	Restes à	TOTAL
			budget primitif	réaliser N-1 (2)	(=RAR + Voté)
			précédent(1)		
010	Stocks (5)		1		
13	Subventions d'investissement	(hors 138)	959 000,00		225 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	(hors 165)	5 490 581,00		6 944 850,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement vei	sées			
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affe	ectation (6)			
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipe	ement	6 449 581,00	7	7 169 850,00
10	Dot.,fonds divers et réserves	(hors 1068)	1 050 000,00		1 050 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisé	s (9)			
138	Autres sub. d' invest. non trar	nsf.			
165	Dépôts et cautionnements reç	us			
18	Compte de liaison : affectation	à(7)			
26	Particip., créances rattachées	à des partic	ip.		
27	Autres immobilisations financi	ères			
024	Produits des cessions d'immo	bilisations	123 000,00		100 000,00
	Total des recettes financiè	res	1 173 000,00		1 150 000,00
	Total des opé, pour le comp				
Tot	al des recettes réelles d'in	7 622 581,00		8 319 850,00	
021	Virement de la section de fon	ctionnement	2 830 419,00		2 598 040,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections		1 200 000,00		1 300 000,00
041	11 Opérations patrimoniales (4)		210 000,00		300 000,00
Tota	al des recettes d'ordre d'inve	stissement	4 240 419,00		4 198 040,00
	TOTAL		11 863 000,00		12 517 890,00

Il est donc proposé au conseil municipal:

- d'APPROUVER le budget primitif 2018 (budget principal), tel que présenté ci-dessus.

M. OLIVEIRA SANTOS:

« Lors du débat d'orientation budgétaire du mois de novembre, le Groupe Europe Ecologie félicitait l'exécutif pour sa proposition de budget maîtrisé qui conforte les axes fondamentaux de l'action municipale de façon à garantir l'attractivité du territoire et la qualité de vie des Auscitains.

Nous avons, alors, posé certains questionnements portant sur la généralisation des critères d'éco-conditionnalité à l'ensemble des subventions attribuées par la collectivité, la mise en place de la transition écologique sur notre territoire et l'évaluation des politiques publiques. Sur cela, nous attendons des avancées concrètes et réelles.

Si je prends l'exemple de la transition écologique, nous souhaiterions voir émerger une politique volontariste d'investissement public allant au-delà de la seule rénovation de l'isolation dans le bâtiment. Certes, cet effort n'est pas négligeable mais face à l'urgence climatique nous devons porter des projets plus ambitieux, véritables vitrines de notre attachement à la sauvegarde de la planète et promoteurs de nouvelles formes d'activités, de solidarités et d'emploi local.

La collectivité s'est déjà positionnée sur la maitrise de la consommation énergétique mais le volet « production d'énergie » reste un enjeu majeur pour les décennies à venir. Le choix d'équipements et aménagements écologiques sont des sources potentielles d'économies mais aussi véhicules d'éducation et de sensibilisation aux défis environnementaux.

Ainsi, ne pourrions-nous pas envisager d'équiper certains bâtiments communaux, dont certaines écoles primaires, de panneaux photovoltaïques ?

Plus largement, ne faudrait-il pas exiger, lors du lancement d'appels à projet, l'étude systématique de solutions écologiques et notamment lors de la rénovation de bâtiments publics ?

Ainsi, le budget qui nous est présenté propose l'investissement de 1 million d'€ pour la rénovation de la salle Ernest Vila. Ce bâtiment sportif pourrait devenir un bâtiment exemplaire pour la maîtrise et la production d'énergie. Qu'en est-il de la recherche de solutions écologiques pour cette rénovation ?

Par ailleurs, le TCA ne souhaite pas mutualiser l'occupation de cette salle. Aussi, s'agit-il d'un investissement raisonné et raisonnable ?

Enfin, nous saluons l'effort de l'exécutif concernant l'abaissement de la taxe sur le foncier bâti mais restons vigilants quant à l'impact sur les finances locales de l'annonce gouvernementale d'exonérer de taxe d'habitation 80 % des français.

Pouvez-vous, à ce jour, nous communiquer une estimation du nombre de foyers concernés localement, le montant de la réduction d'impôt pour la collectivité et les formes envisagées de la compensation par l'Etat ?

Merci. »

M. le Maire:

« Oui à la politique volontariste d'investissement public en rapport à la transition énergétique. Je dis oui mais pas à n'importe quel prix. » S'agissant des panneaux photovoltaïques, des études ont été faites il y a déjà quelques temps par les services afin d'évaluer la rentabilité de ces panneaux qui peut n'être acquise dans le temps qu'au moment où il faut envisager de les remplacer, c'est-à-dire au-delà de deux décennies. Il faut, par ailleurs, souligner la complexité de ces

aménagements. En effet, il faudra stocker l'énergie produite et s'assurer que les bâtiments ainsi équipés auront suffisamment de volume pour disposer de ces zones de stockage. Il y a un certain nombre de contraintes, à commencer par l'entretien.

Aujourd'hui, nous voyons arriver de nouvelles gammes de panneaux photovoltaïques: on parle de vitres et de tuiles photovoltaïques, des produits nouveaux qui ne sont pas tous, encore, sur le marché. Ces nouveaux dispositifs, associés aux compteurs Lynky - qui évitent ce stockage d'électricité - sont suivis de près par les services de la Ville.

Il demeure une contrainte forte : celle liée à l'autorisation des Bâtiments de France. Ainsi, sur le périmètre de la ZPPAUP, ce type de dispositif est refusé par l'Architecte des Bâtiments de France. M. le Maire déplore d'avoir à délivrer des refus à des personnes privées, leur propriété se trouvant dans un secteur sauvegardé ou protégé.

Les services de la Ville produiront, d'ici à la fin de l'année, la liste des bâtiments qui échappent à cette contrainte.

M. le Maire souhaiterait que les écoles, notamment, puissent être équipées de ces dispositifs. Les services en étudient la faisabilité. Il ajoute qu'il souscrit à ce volontarisme à la condition qu'il soit bénéfique et qu'il génère, à moyen terme, des économies, la collectivité devant observer la plus grande rigueur sur ses dépenses.

Pour ce qui concerne la salle Ernest Vila, M. le Maire rappelle que la ville s'est engagée à rénover cette salle pour remédier à des problèmes d'humidité, de toiture oxydée et très fragilisée, mais également pour sa mise en accessibilité et l'amélioration des vestiaires. Il s'agit, tout comme cela a été fait aux gymnases Pardailhan et Mathalin, d'apporter du confort aux utilisateurs de ces structures. M. le Maire ajoute que la rénovation du gymnase Mathalin s'est échelonnée sur trois exercices et que les travaux n'ont pas perturbé le club de basket. Il espère donc que les dirigeants du TCA sauront se montrer responsables afin de trouver un accord avec la Ville pour mener à bien la rénovation de la salle Ernest Vila.

M. OLIVEIRA SANTOS prend acte que la ville disposera sous peu d'une liste de bâtiments susceptibles de pouvoir être équipés de panneaux ou autres modules de production d'énergie écologique.

M. le Maire confirme ce point et ajoute qu'une étude est en cours afin que, pour tous les nouveaux projets, l'énergie la mieux adaptée soit recherchée : électricité issue du photovoltaïque, de l'éolien, du bois chauffage ? Cette étude concerne également la salle Ernest Vila.

M. BOURDIL indique, s'agissant de la question sur l'exonération de la taxe d'habitation, qu'il n'a pas la réponse.

Aujourd'hui, on ne connaît pas le contour des textes. Certes, il y a des annonces : un tiers d'exonération en 2018, un tiers en 2019, un tiers en 2020. Probablement sur 80 % des contribuables, mais il semblerait que, constitutionnellement, cela ne soit pas tenable. Ce sera peut-être sur 100 %. Quant aux modalités de compensation, est-ce que ce sera une compensation, une dotation, ou bien un dégrèvement ? On ne le sait pas non plus.

Ce que l'on sait, c'est qu'il y a à peu près 14.000 locaux sur Auch, environ 12.000 rôles de taxe d'habitation.

M. BOURDIL déplore de n'avoir strictement aucun élément pour répondre à cette question.

Il regrette qu'au moment où l'on est en train d'établir un budget pour 2018, on n'en sache pas davantage sur le devenir d'un élément aussi important que la taxe d'habitation qui représente un peu plus de 5 M€ et dont un tiers devrait disparaître en 2018 pour être compensé ou dégrevé. Il ne sait pas ce qui se passera, ni comment, ni quel en sera l'impact sur le budget et sur les Auscitains. Combien de foyers seront dégrevés ? A quelle hauteur ?

M. TABARIN:

« Monsieur le Maire,

A l'occasion de l'examen de ce budget je ne vais pas revenir sur les nombreuses remarques techniques que j'ai faites, lors du DOB ou en commission, aussi je voudrais simplement souligner un chiffre, puis élargir le propos.

La baisse de 1 % de la taxe foncière va s'accompagner d'une hausse de la base de 0,9 % ce qui me donne, j'ai fait le calcul en ce qui me concerne personnellement, un gain de 2 €. Je suis naturellement satisfait de ce gain de pouvoir d'achat et je pense que les Auscitains le seront aussi, sans doute de l'ordre de 1 € en moyenne. D'ailleurs dans le cadre des encouragements présidentiels je vais m'empresser de les investir dans une start-up.

Au-delà de ces chiffres, je voudrais aborder quelques thèmes que j'ai évoqués, ici ou là, en commission, car le budget qui devrait être l'expression d'une politique perd son sens premier et devient au fil du temps, trop souvent, un rituel administratif. Trop souvent, en commission, on ne débat pas avec les informations et les outils utiles, et l'on nous demande simplement d'agréer telle ou telle proposition sans pouvoir approfondir son bien-fondé. Ainsi, au cours des semaines passées, où avons-nous eu de vrais échanges ? Où avons-nous vraiment débattu :

- de la sécurité ? aucun bilan de l'action de la police municipale,
- de l'école ?
- de la santé ? aucune suite donnée aux motions que nous avons votées ici même,
- du logement ? l'EPF va-t-il nous apporter un plus ?
- du commerce en centre-ville ? quelle conséquence, pour lui, du projet Grand Chêne ?
- du défi climatique en milieu urbain ?
- du nouvel enjeu que constituent les données urbaines ?
- de l'efficacité des politiques menées ?

les quelques mots échangés ici ou là ne constituant pas un débat structuré et organisé.

Les présentations limitées à quelques chiffres témoignent d'une simple culture de la dépense, laquelle doit être remplacée par la fixation d'objectifs en termes d'utilité pour les citoyens et pour le territoire et par leur compte rendu. D'ailleurs, à ce sujet, il existe, depuis 2014, une norme ISO 37120, qui certifie les indicateurs sur les services urbains et la qualité de la vie. Cela conforte ce que je vous disais lors du DOB concernant la satisfaction du citoyen.

Où avons-nous débattu, pour progresser collectivement, des méthodes budgétaires à utiliser afin de mettre à plat toutes les procédures, la détection des temps improductifs, des opérations dupliquées, des activités inutiles, des procédés trop lourds ou des complexités réductibles,...?

A ce titre, je pense qu'il faut prendre à bras le corps la circulaire du 31 mars 2017, émanant du ministère de la Fonction publique et relative à l'application des règles en matière de temps de travail. La Région Occitanie va passer, au 1er janvier 2019, de 1.556 heures à 1.607 heures soit les 35 heures hebdomadaires. Les Départements du Loiret et du Nord sont dans la même démarche. C'est pareil, pour des Villes aussi différentes que Le Puy, en zone rurale, et Argenteuil, en zone parisienne. Aussi, Monsieur le Maire, je vous demande très officiellement, au nom du groupe « Auch la Vie » et de tous les Auscitains que nous représentons, d'entamer les négociations utiles pour atteindre un temps de travail de 1.607 heures.

Pour conclure cette série d'échanges depuis quelques semaines, vous me permettrez deux citations :

Tocqueville : « C'est en chargeant les citoyens de l'administration des petites affaires, bien plus qu'en leur livrant le gouvernement des grandes, qu'on les intéresse au bien public »

Montaigne: « Il est bon de frotter et limer sa cervelle contre celle d'autrui. »

M. le Maire rappelle que la baisse de 1 % de la taxe foncière s'instaure tout au long du mandat sur la part communale. Pour répondre à la question concernant l'EPF et ce qu'il peut apporter à la ville, M. le Maire indique que la municipalité est en contact avec des représentants de cet organisme, notamment pour le site du quartier Espagne, dossier pour lequel la Ville n'a pas encore reçu de réponse.

L'EPF interviendra très certainement sur des opérations relevant du domaine de la politique de la ville.

S'agissant du commerce de ville et de la zone du Mouliot, M. le Maire rappelle que l'on poursuit là deux objectifs différents et l'opposition qui est faite entre le développement d'une zone aux portes de la ville et les commerces de centre-ville est tendancieuse.

Le commerce du cœur de ville est constitué de boutiques de 10, 15 voire 40 m². La Ville essaie d'apporter des solutions notamment en terme de stationnement et de durée de stationnement, en termes d'impôt foncier, ...

Pour le Mouliot, nous sommes sur des espaces de 300 à 500 m². Cette zone du Mouliot créera des emplois. On compte, de longue date, environ 35 millions d'évasion commerciale dont près de 20 millions vers Toulouse, le reste se répartissant sur Agen, Mont-de-Marsan et Tarbes.

Pour ce qui est de l'organisation du temps de travail, une réflexion globale est menée depuis quelques temps. La phase diagnostic-échanges est quasiment achevée et l'on entre, à présent, dans la phase de construction et de mise en œuvre des outils.

M. le Maire a noté la demande de M. TABARIN d'une concertation générale, et estime que la tenue d'une table ronde peut être envisagée, sans que celle-ci ne retire aux commissions municipales leur rôle d'échange et de débat.

M. BOURDIL indique que le budget est conforme aux trajectoires que l'on avait précédemment établies, avec une inflexion notable cette année : après la période de blocage des taux, nous entamons maintenant une période où nous espérons pouvoir les baisser taux. On commence cette année, prudemment et en fonction de nos possibilités, avec la perspective de continuer à le faire pour les années à venir. C'est jouable aujourd'hui parce que la situation financière de la Ville le permet.

La maîtrise de dépenses de fonctionnement et la poursuite du désendettement nous permettent de mener les actions qui sont proposées en matière d'investissement et de fiscalité à partir de maintenant. Ce budget est la traduction du DOB.

Mme CASTERA déclare :

« Nous souhaitons souligner tout d'abord l'exercice réussi d'un budget équilibré dans un contexte difficile et de fortes contraintes, cependant nous souhaitons également rappeler que la baisse des dotations de l'Etat, qui continue, constitue un nouveau coup porté à l'investissement qui peut induire obligatoirement un affaiblissement des services publics locaux. Il est facile de constater qu'il existe une contradiction évidente entre l'objectif imposé de maîtrise des dépenses et de désendettement de la collectivité et l'objectif de soutenir justement l'investissement et l'activité économique. Les collectivités représentent aujourd'hui 8,6 % de la dette publique et à en croire la loi de programmation, elles ne devront représenter que 5,9 % en 2022. Ce sont donc elles qui vont devoir porter le désendettement public du quinquennat.

Nous voulons insister sur notre inquiétude à ne pas pouvoir honorer nos engagements auprès des citoyens, engagements sur de nouveaux projets prévus dans notre programme au moment des élections, qui risquent de ne pouvoir se concrétiser puisque l'investissement paraît être difficile, voire impossible.

Par ailleurs, notre inquiétude se porte sur ce qui se dessine c'est-à-dire l'ampleur et la nature des investissements des collectivités seront de moins en moins un choix local et de plus en plus un choix national, ce qui est une perte de l'autonomie de gestion des collectivités locales. »

M. le Maire indique que, malgré la baisse du taux, les recettes de la commune vont continuer à progresser. La Ville dispose de moyens budgétaires au moins identiques à ceux de cette année et il n'est pas question de réduire une activité ou un service. Il conviendra, bien sûr, d'ajuster la dynamique de nos charges sur celles de nos dépenses et il nous faudra toujours beaucoup de rigueur de façon à contenir l'évolution des dépenses.

Ce budget est rigoureux et audacieux, à l'image de notre ville, que nous voulons plus attractive, et du bien-être que nous voulons aux Auscitains.

M. MONTAUGÉ souligne que le niveau d'investissement, même si le taux de réalisation sera de l'ordre de 70 à 80%, reste très élevé : plus de 10 millions inscrits à ce budget.

M. MONTAUGÉ estime que tout ne passe pas par le budget de la ville ou celui de l'agglomération, il y a une confiance de la part des investisseurs dans le potentiel de développement du bassin de vie auscitain. Cela se traduit notamment par ce qui est en train de se passer sur le Mouliot, et c'est loin d'être négligeable en terme de contribution à l'activité économique des entreprises locales. Il y a un effet de levier par rapport aux décisions que l'on est amené à prendre.

- le budget primitif 2018 du budget principal de la ville est adopté par 31 voix POUR - (2 abstentions ; 0 vote CONTRE)

II - BUDGETS ANNEXES

1 - Budget de l'Assainissement

Les investissements sur le réseau seront poursuivis à hauteur de 1 300 000 €. Il s'agit de travaux de renouvellement des canalisations rue de l'égalité, rue Turgot et rue Henri IV. Il est également prévu d'effectuer des travaux sur la station d'épuration.

Ces investissements seront partiellement subventionnés par l'agence de l'eau.

L'équilibre du budget annexe est réalisé par un virement de la section de fonctionnement de 305 500 €, ainsi que par un emprunt de 292 500€, avant reprise des résultats 2017.

•	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	TOTAL (=RAR + Voté)		
011	Charges à caractère général	64 000,00		164 000,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	75 000,00		75 000,00		
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante			2 000,00		
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
Tota	al des dépenses de gestion courante	139 000,00		241 000,00		
66	Charges financières	120 000,00		114 500,00		
67	Charges exceptionnelles			30 000,00		
68	Dotations provisions semi-budgétair	es(4)				
022	Dépenses imprévues					
Tot	al des dépenses réelles de fonctionr	259 000,00		385 500,00		
023	Virement à la section d'investissement (366 000,00		305 500,00		
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	650 000,00		700 000,00		
043	Opé. d'ordre à l 'intérieur de la sect. fond	t.(5)				
Tota	al des dépenses d'ordre de fonctionneme	1 016 000,00		1 005 500,00		
	TOTAL	1 275 000,00		1 391 000,00		

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	TOTAL (=RAR + Voté)		
70	Produits des services, du domaine et vent	1 125 000,00		1 221 000,00		
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	50 000,00		50 000,00		
75	Autres produits de gestion courante					
013	Atténuations de charges					
Tota	al des recettes de gestion courante	1 175 000,00		1 271 000,00		
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions sem i-budgétaires(4)					
Tot	al des recettes réelles de fonctionne	1 175 000,00		1 271 000,00		
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	100 000,00		120 000,00		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct	(5)				
Tota	al des recettes d'ordre de fonctionnemen	100 000,00		120 000,00		
	TOTAL	1 275 000,00		1 391 000,00		

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Libellé	Pour mémoire		TOTAL		
		budget primitif	réaliser N-1 (2)	(=RAR + Voté)		
		précédent(1)	, ,	`		
010	Stocks (5)	`				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 000,00		6 000,00		
204	Subventions d'équipement versées	•				
21	Immobilisations corporelles	•				
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	•				
23	Immobilisations en cours	1 300 000,00		1 300 000,00		
	Total des opérations d'équipement	1				
Tota	ıl des dépenses d'équipement	1 306 000,00		1 306 000,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement	•				
16	Emprunts et dettes assimilées	375 000,00		372 000,00		
18	Compte de liaison : affectation (7)	`				
26	Particip., créances rattachées à des partic	pip.				
27	Autres immobilisations financières	1				
020	Dépenses imprévues	•				
Tota	il des dépenses financières	375 000,00		372 000,00		
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)	58 800,00		542 000,00		
Tota	al des dépenses réelles d'investisser	1 739 800,00		2 220 000,00		
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	100 000,00		120 000,00		
041	Opérations patrimoniales (4)	200 000,00		300 000,00		
Tota	l des dépenses d'ordre d'investissement	300 000,00		420 000,00		
	TOTAL	2 039 800,00		2 640 000,00		

1	RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap	Libellé		Pour mémoire	Restes à	TOTAL
			budget primitif	réaliser N-1 (2)	(=RAR + Voté)
			précédent(1)		
010	Stocks (5)				
13	Subventions d'investissement	(hors 138)	350 000,00		350 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	(hors 165)	265 000,00		292 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement ver	sées			
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affe	ectation (6)	•		
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement		615 000,00		642 500,00
10	Dot.,fonds divers et réserves				
1068	Excédents de fonct. capitalisé	s (9)			
138	Autres sub. d' invest. non trar	nsf.			
165	Dépôts et cautionnements reç	us			
18	Compte de liaison : affectation	ı à(7)			
26	Particip., créances rattachées	à des partic	ip.		
27	Autres immobilisations financi	ères	150 000,00		150 000,00
024	Produits des cessions d'immo	bilisations			
	Total des recettes financiè	res	150 000,00		150 000,00
	Total des opé. pour le comp				542 000,00
Tot	al des recettes réelles d'in	vestissem	823 800,00		1 334 500,00
021	Virement de la section de fon	ctionnement	366 000,00		305 500,00
040	Opé. d'ordre de transferts en	tre sections	650 000,00		700 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)		200 000,00		300 000,00
Tota	Il des recettes d'ordre d'inves	stissement	1 216 000,00		1 305 500,00
	TOTAL		2 039 800,00		2 640 000,00

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER le budget primitif 2018 de l'assainissement, tel que présenté ci-dessus.
 - le budget primitif 2018 du budget annexe assainissement de la ville est adopté par 33 voix POUR (0 abstention ; 0 vote CONTRE)

2 - Budget de l'Eau

Comme sur le budget annexe de l'assainissement, des études et travaux d'amélioration des réseaux seront programmés à hauteur de 1 020 000€ (rues de l'égalité, Turgot et Henri IV).

L'équilibre du budget annexe est réalisé par un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 328 000 € ainsi que par un emprunt de 312 000 €, avant reprise des résultats 2017.

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	TOTAL (=RAR + Voté)		
011	Charges à caractère général	202 000,00		217 000,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	75 000,00		80 000,00		
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
Tota	al des dépenses de gestion courante	277 000,00		297 000,00		
66	Charges financières	20 000,00		20 000,00		
67	Charges exceptionnelles			10 000,00		
68	Dotations provisions semi-budgétair	es(4)				
022	Dépenses imprévues					
Tot	al des dépenses réelles de fonctionr	297 000,00		327 000,00		
023	Virement à la section d'investissement (5	359 000,00		328 000,00		
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	350 000,00		400 000,00		
043	Opé. d'ordre à l 'intérieur de la sect. fonc	t.(5)				
Tota	al des dépenses d'ordre de fonctionneme	709 000,00		728 000,00		
	TOTAL	1 006 000,00		1 055 000,00		

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chap	Libellé		Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	TOTAL (=RAR + Voté)	
70	Produits des services, du doma	aine et vente	1 000 000,00		1 035 000,00	
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion cou	rante				
013	Atténuations de charges					
Tota	al des recettes de gestion co	ourante	1 000 000,00		1 035 000,00	
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)					
Tot	al des recettes réelles de fo	1 000 000,00		1 035 000,00		
042	Opé. d'ordre de transferts entre	e sections	6 000,00		20 000,00	
043	043 Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.		(5)			
Tota	al des recettes d'ordre de fonc	tionnemeni	6 000,00		20 000,00	
	TOTAL		1 006 000,00		1 055 000,00	

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Libellé		Pour mémoire	Restes à	TOTAL	
			budget primitif	réaliser N-1 (2)	(=RAR + Voté)	
			précédent(1)	` `	,	
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			50 000,00	
204	Subventions d'équipement ver	sées				
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affe	ectation (6)				
23	Immobilisations en cours		1 500 000,00		1 020 000,00	
	Total des opérations d'équiper	ment	•			
Total des dépenses d'équipement		1 500 000,00		1 070 000,00		
10	Dotations, fonds divers et rés	erves				
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées		130 000,00		150 000,00	
18	Compte de liaison : affectation	(7)				
26	Particip., créances rattachées	à des partic	ip.			
27	Autres immobilisations financie	ères				
020	Dépenses imprévues					
Tota	al des dépenses financières		130 000,00		150 000,00	
	Total des opé. Pour compte					
Tota	al des dépenses réelles d'i	nvestissen	1 630 000,00		1 220 000,00	
040	Opé. d'ordre de transferts ent	re sections	6 000,00		20 000,00	
041	Opérations patrimoniales (4)		400 000,00		400 000,00	
Tota	l des dépenses d'ordre d'inve	stissement	406 000,00		420 000,00	
	TOTAL		2 036 000,00	_	1 640 000,00	

	RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Chap Libellé Pour mémoire Res				TOTAL	
			budget primitif	réaliser N-1 (2)	(=RAR + Voté)	
			précédent(1)			
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement	(hors 138)	100 000,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	(hors 165)	627 000,00		312 000,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	•			
204	Subventions d'équipement ver	sées	•			
21	Immobilisations corporelles		•			
22	Immobilisations reçues en affe	ctation (6)	•			
23	Immobilisations en cours		•			
	Total des recettes d'équipe	ment	727 000,00		312 000,00	
10	Dot.,fonds divers et réserves	(hors 1068)				
1068	Excédents de fonct. capitalisé					
138	Autres sub. d' invest. non trar	ısf.				
165	Dépôts et cautionnements reç					
18	Compte de liaison : affectation	à(7)				
26	Particip., créances rattachées		ip.			
27	Autres immobilisations financie	ères	200 000,00		200 000,00	
024	Produits des cessions d'immol	oilisations				
	Total des recettes financiè	res	200 000,00		200 000,00	
	Total des opé. pour le compt					
Tot	Total des recettes réelles d'investissem 927 000,00 512 000,00					
021	Virement de la section de fon	ctionnement	359 000,00		328 000,00	
040	Opé. d'ordre de transferts ent	re sections	350 000,00		400 000,00	
041	Opérations patrimoniales (4)		400 000,00		400 000,00	
Tota	al des recettes d'ordre d'inves	tissement	1 109 000,00		1 128 000,00	
	TOTAL		2 036 000,00		1 640 000,00	

Il est donc proposé au conseil municipal:

- d'APPROUVER le budget primitif 2018 de l'eau, tel que présenté ci-dessus.
 - le budget primitif 2018 du budget annexe eau de la ville est adopté par 33 voix POUR (0 abstention ; 0 vote CONTRE)

2. IMPOTS LOCAUX - TAUX 2018

Conformément aux articles 1636 B sexies et suivants du code général des impôts, le conseil municipal délibère sur les taux d'imposition des trois taxes communales.

Il est proposé pour 2018 une baisse de 1% du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties seront maintenus inchangés.

	Taux appliqués en 2017	Taux proposés en 2018	Variation
Taxe d'habitation	17,39%	17,39%	0%
Taxe foncière sur			
propriétés bâties	44,07%	43,63%	-1%
Taxe foncière sur			
propriétés non bâties	118,68%	118,68%	0%

Il est proposé au conseil municipal:

- de FIXER les taux d'imposition pour l'année 2018 comme indiqué dans le tableau ci-avant.
 - délibération adoptée à l'unanimité -

3. ADMISSIONS EN NON VALEUR

La Trésorière d'Auch Ville a établi un état des produits irrécouvrables concernant les exercices 2011 à 2017.

L'impossibilité de procéder au recouvrement de ces recettes peut être liée soit à des procédures collectives à l'encontre des débiteurs concernés, soit à l'impossibilité de retrouver le débiteur, ou encore à la faiblesse du montant des sommes dues.

En conséquence,

il est proposé au conseil municipal:

- d'ADMETTRE en non-valeur les produits irrécouvrables suivants, pour un montant total de 26 793,74 € :

Nature	Montant restant à recouvrer
Clôture pour insuffisance d'actif (redressement ou	2 397,09 €
liquidation judiciaire)	
Combinaison infructueuse d'actes	22 271,73 €
Créances minimes	1 228,27 €
Surendettement décision d'effacement de dette	896,65 €
Total général	26 793,74 €

⁻ délibération adoptée à l'unanimité -

III - ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET PROPRETE URBAINE

Rapporteur: M. Serge GONZALEZ, Vice-président de la commission

INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE LA FORET COMMUNALE D'AUCH POUR L'EXERCICE 2018 SUR PROPOSITION DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

La forêt communale d'AUCH (110 ha) est gérée depuis 1828 par l'administration forestière, aujourd'hui Office National des Forêts.

Le 8 juillet 2013 le conseil municipal a approuvé la révision de l'aménagement forestier du Bois d'Auch, pour la période 2012-2031. Ce document prévoit entre autre, la date d'intervention des travaux et coupes pour chaque parcelle, afin d'améliorer ou régénérer une partie du peuplement forestier.

Pour 2018, les parcelles 1 et 17 sont concernées pour le marquage des coupes.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'APPROUVER l'inscription à l'état d'assiette pour 2018 des coupes à marquer dans les parcelles 1 et 17;
- de DECIDER de la vente des produits exploités en bois façonnés ;
- d'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents inhérents.
 - délibération adoptée à l'unanimité -

IV - ADMINISTRATION GENERALE, GESTION DE L'ESPACE PUBLIC, VIE DES QUARTIERS ET PARTICIPATION CITOYENNE

Rapporteur : Mme Nadine AURENSAN, Vice-présidente de la commission

1. PERSONNEL: MUTUALISATION DE SERVICES

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE AU PROFIT DE LA COMMUNE D'AUCH

(ARTICLE L5211-4-1 CGCT)

Par délibération du 21 septembre 2017, le conseil municipal a approuvé une convention de mise à disposition de services par la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne auprès de la commune d'Auch.

Par lettre d'observation du 19 octobre 2017, les services de la Préfecture ont demandé à la ville de retirer cette délibération relevant qu'une partie des services mentionnés dans la convention approuvée n'avaient pas fait l'objet d'un transfert de compétences préalable, et ne répondaient pas pour ce motif aux conditions règlementaires fixées par l'article L 5211-4-1 III et IV du code général des collectivités territoriales et devaient en revanche relever du dispositif des services communs organisé par l'article L5211-4-1 du même code.

Il est donc proposé d'approuver une nouvelle convention de mise à disposition de services prenant acte de ces observations et ne concernant que les services ayant fait l'objet d'un transfert de compétences.

Sous cette condition, les services d'un EPCI peuvent être mis en tout ou partie à disposition d'une ou plusieurs de ses communes-membres, si cette mise à disposition présente un intérêt particulier dans le cadre de la bonne organisation des services de chacune des structures.

La structuration progressive de l'agglomération lui permet de développer des services répondant aux besoins internes de l'établissement public, et susceptibles de répondre également aux besoins des communes-membres dans un esprit de mutualisation des moyens et des coûts.

La création de Grand Auch Cœur de Gascogne au 1^{er} janvier 2017 nécessite que soient précisés les services et les modalités de mise à disposition de ces services, que la nouvelle agglomération met à disposition de la ville d'Auch, dans la continuité du processus de mutualisation engagé depuis l'origine de la communauté.

La convention de mise à disposition de personnel à intervenir indique la liste des services concernés, rappelle les modalités statutaires de gestion des personnels mis à disposition, prévoit une articulation des deux collectivités pour la détermination du cadre général d'intervention, de la charge de travail annuelle prévisionnelle et la notification des instructions confiées aux services, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation du dispositif.

Le remboursement des dépenses s'effectuera sur la base des données réelles de l'exercice n-1 et selon le décompte suivant : dépenses nettes relatives au personnel mobilisé majorées de 30 % (forfait représentatif des charges de fonctionnement et d'amortissement).

Il est proposé au conseil municipal:

- d'APPROUVER le retrait de la délibération et de la convention du 21 septembre 2017 ;
- de PRENDRE ACTE des observations formulées par les services préfectoraux et des modifications à apporter ;
- d'APPROUVER la convention modifiée à intervenir en application de ces principes ;
- d'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que toutes les pièces y afférentes.
 - délibération adoptée à l'unanimité -

2. PERSONNEL: MUTUALISATION DE SERVICES

CREATION DE SERVICES COMMUNS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE ET LA VILLE D'AUCH A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018

(ARTICLE L5211-4-2 CGCT)

Depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne et la ville d'Auch ont engagé une politique de mutualisation de leurs services afin d'une part, de rechercher une plus grande cohérence dans les politiques de gestion et des économies d'échelle et d'autre part, de renforcer la capacité d'expertise de nos collectivités.

Les lois de réforme des collectivités territoriales (RCT) du 16 décembre 2010 et de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 sont venues conforter le dispositif des mutualisations en prévoyant qu' « en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter d'un service commun ».

Les services communs peuvent être chargés de l'exercice de missions opérationnelles ou fonctionnelles, à l'exception des missions confiées à titre obligatoire aux centres de gestion.

Il est proposé de créer, à compter du 1^{er} janvier 2018, plusieurs services communs respectivement pour la direction générale des services, la direction générale des services techniques et la direction générale adjointe en charge des ressources humaines et des conditions de travail.

Les agents concernés relèveront tous des effectifs de l'agglomération au 1^{er} janvier 2018.

La convention de mise en place des services commun à intervenir indique la liste des services concernés, rappelle les modalités statutaires de gestion des personnels affectés au service commun, prévoit une articulation des deux collectivités pour la détermination du cadre général d'intervention, de la charge de travail annuelle prévisionnelle et la notification des instructions confiées aux services, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation du dispositif. Elle intègre également en annexe une fiche d'impact sur la situation des personnels relevant des services communs.

Le remboursement des dépenses s'effectuera sur la base des données réelles de l'exercice n-1 et selon le décompte suivant : dépenses nettes relatives au personnel mobilisé majorées de 30 % (forfait représentatif des charges de fonctionnement et d'amortissement).

Il est proposé au conseil municipal:

- d'APPROUVER la convention à intervenir en application de ces principes ;
- d'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que toutes les pièces y afférentes.
 - délibération adoptée à l'unanimité -

3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Il est proposé au conseil municipal:

- de VOTER l'attribution des subventions et concours énumérés ci-dessous au titre de l'exercice 2018 ;
- d'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer les conventions et avenants afférents, lorsque leur montant excède 15 000 €.

Il convient de préciser que les subventions ci-dessous seront versées si le programme pour lequel elles ont été sollicitées est réalisé.

clé	raison sociale	montant €	Objet
	Aides diverses		
A0055	Accueil des Villes Françaises AVF Auch	1 200,00	aide au fonctionnement
A0018	Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Auch Ne prend pas part à la délibération ni au vote : Mme DEJEAN-DUPEBE	3 500,00	aide au fonctionnement
A0003	APAG - Comité des fêtes	2 745,00	aide aux animations de quartier

A0603	Association des Commerçants et Artisans d'Auch	5 000,00	Intégration de nouveaux commerçants adhérents
A0603	Association des Commerçants et Artisans d'Auch	10 000,00	partenariat
A0189	Association Musique des Sapeurs- Pompiers d'Auch	963,00	aide au fonctionnement
A0090	AUCH FRANCAS	300,00	aide exceptionnelle pour le forum citoyen
A0090	AUCH FRANCAS	10 375,00	aide au fonctionnement
A0343	CIBC (centre interinstitutionnel de bilan de compétences) Ne prennent pas part à la délibération ni au vote : Mme AURENSAN, M. CELIER	1 300,00	aide au fonctionnement
A0813	Comité Gersois de développement et de défense du service public de santé	300,00	aide au fonctionnement
A0617	Comité Gersois de la mémoire des Anciens Combattants	500,00	aide au fonctionnement
A0823	Comité UNICEF Gers Ne prend pas part à la délibération ni au vote : C. DASTE-LEPLUS	2 500,00	aide au loyer
A0823	Comité UNICEF Gers Ne prend pas part à la délibération ni au vote : C. DASTE-LEPLUS	1 700,00	aide aux actions et manifestations "Ville amie des enfants"
A0059	Groupement Social d'Entraide du Personnel Mun.d'Auch	17 198,00	partenariat
A0060	Les Piégeurs Auscitains	3 600,00	aide au fonctionnement
A0076	Ligue de l'Enseignement du Gers Ne prennent pas part à la délibération ni au vote : Mme AURENSAN, Mme DASTE-LEPLUS	6 000,00	aide au réseau de parrainage
A0392	Military Vehicle Conservation Group Gascogne	155,00	aide au fonctionnement
A0035	Société Gasconne de mycologie	153,00	aide au fonctionnement
A0002	Tacot's Club Gascon	500,00	aide au fonctionnement
A0433	USEP Gers Ne prend pas part à la délibération ni au vote : Mme DASTE-LEPLUS	1 700,00	aide aux animations inter-écoles
A0831	Association des Paralysés de France - Délégation Départementale du Gers	300,00	aide au parcours de sensibilisation à l'accessibilité publique au festival Jazz in Marciac
A0514	Subventions exceptionnelles	13 000,00	réserve subventions exceptionnelles
	Enseignement formation		
A0505	Classes de découverte	10 000,00	aide aux projets pédagogiques

A0653	Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique _ Ecole Saint Paul	72 000,00	participation au fonctionnement des classes privées sous contrat associatif
	Actions culturelles		
A0093	Centre Culturel Espagnol - Noce Media	500,00	aide au fonctionnement
A0194	Foyer des Jeunes et d'Education Populaire	1 000,00	aide au fonctionnement
A0791	ISO	500,00	aide au fonctionnement
A0053	Les Amis du Vieil Auch et Alentours	500,00	aide au fonctionnement
A0190	Société Archéologique du Gers	1 000,00	aide au fonctionnement
A0689	Université du Temps Libre De Gascogne	800,00	aide au fonctionnement
A0201	Association Départementale pour le Développement des Arts Ne prennent pas part à la délibération ni au vote : Mme MARTIN, Mme DEJEAN-DUPEBE	2 700,00	partenariat
A0368	Association des Amis des Orgues	6 500,00	aide au fonctionnement
A0199	Association pour la Culture Populaire en Pays Gascon	1 500,00	aide au fonctionnement
A0462	Atelier vocal d'Auch	750,00	aide au fonctionnement
A0468	Capella Auscitensis	250,00	aide au fonctionnement
A0187	Ensemble Orchestral d'Auch	4 500,00	aide au fonctionnement
A0863	Ensemble Vocal Cantabile	500,00	aide au fonctionnement
A0417	Ensemble Vocal de l'Armagnac	250,00	aide au fonctionnement
A0860	Ensemble vocal MEL - I - MEL - O	500,00	aide au fonctionnement
A0193	Jeunesses Musicales de France Ne prend pas part à la délibération ni au vote : Mme MARTIN	3 000,00	participation
A0855	L'Air des Balkans	1 000,00	aide exceptionnelle aux activités culturelles sur le quartier du Garros
A0761	Luz Del Alma	800,00	aide au fonctionnement
A0036	A.Artelibris	500,00	aide à l'organisation du salon du livre et de l'artiste
A0231	IMAJ' Information Musique Animation Jeunesse Ne prend pas part à la délibération ni au vote : Mme MARTIN	600,00	participation au marathon photo "déclic" visant à valoriser la ville
A0736	Les Ptits Balauchs	700,00	aide au fonctionnement
A0788	Ostau Gascon	1 000,00	aide au fonctionnement
A0817	9 Mars	1 000,00	aide à la création "l'Adieu de l'hiver"
A0467	l'attraction céleste	500,00	aide à projet "les 5 sens en éveil"

A0809	Le Théâtre du Griot Blanc	750,00	aide au fonctionnement
A0210	Ciné 32 Ne prend pas part à la délibération ni au vote : Mme MARTIN	22 000,00	aide au fonctionnement
A0034	Musée de la Résistance et de la Déportation	300,00	aide au fonctionnement
A0204	Eclats de Voix	34 000,00	aide au fonctionnement
A0469	Festival Ciné 32 d'Auch en Gascogne Ne prend pas part à la délibération ni au vote : Mme MARTIN	16 000,00	participation au festival "Indépendance et création"

Sports

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
A0111	Aéro Club Gascon aéromodélisme	250,00	aide au fonctionnement
A0109	Aéro-Club Gascon	2 000,00	aide forfaitaire et annuelle pour les fluides
A0109	Aéro-Club Gascon	4 700,00	aide redevance abri
A0109	Aéro-Club Gascon	400,00	aide au fonctionnement
A0504	Animations Dimanches Sportifs	2 000,00	participation aux animations du programme Sport & Santé
A0114	Arc Auscitain	500,00	aide exceptionnelle pour l'organisation du championnat régional
A0114	Arc Auscitain	2 400,00	aide au fonctionnement
A0750	Association OXYGENE 32	500,00	aide au trail des Mousquetaires
A0169	Association Sportive du Golf d'Auch Embats	1 900,00	aide au fonctionnement
A0152	Association TIGRE	5 040,00	participation au triathon scolaire FITDays
A0118	Athlétic Club Auscitain	6 100,00	aide à l'encadrement
A0118	Athlétic Club Auscitain	17 172,00	aide au fonctionnement
A0120	Auch Basket-Club	1 200,00	aide exceptionnelle pour la location du gymnase de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
A0120	Auch Basket-Club	5 000,00	aide au maintien au niveau national/location du gymnase du lycée du Garros
A0120	Auch Basket-Club	33 100,00	aide à l'encadrement
A0120	Auch Basket-Club	9 900,00	aide au fonctionnement
A0173	Auch Billard	342,00	aide au fonctionnement
A0833	Auch Foot Fauteuil	500,00	aide exceptionnelle aux déplacements
A0833	Auch Foot Fauteuil	1 000,00	aide au maintien en championnat de France
A0833	Auch Foot Fauteuil	1 336,00	aide au fonctionnement
A0112	Auch Football	28 800,00	aide à l'encadrement

A0112	Auch Football	11 000,00	aide au fonctionnement
A0165	Auch Triathlon Duathlon en Gascogne	459,00	aide au fonctionnement
A0766	Auch Union Club Handisport _ AUCHANDI	500,00	aide exceptionnelle à la mise en place d'une coupe de France paracyclisme lors du semi- marathon Seissan Auch
A0766	Auch Union Club Handisport _ AUCHANDI	1 200,00	aide au fonctionnement
A0123	Avant Garde Auscitaine	26 100,00	aide à l'encadrement
A0123	Avant Garde Auscitaine	1 950,00	aide au fonctionnement
A0244	Aviron Club Auscitain	1 900,00	aide au fonctionnement
A0108	CARTO 32	1 333,00	aide au fonctionnement
A0126	Centre Vélivole d'Auch	300,00	aide exceptionnelle pour des vols "initiation aux personnes en situation de handicap"
A0126	Centre Vélivole d'Auch	2 500,00	aide forfaitaire et annuelle pour les fluides
A0126	Centre Vélivole d'Auch	4 200,00	aide à la redevance abri
A0126	Centre Vélivole d'Auch	900,00	aide au fonctionnement
A0131	Cercle des Nageurs Auscitains	400,00	aide exceptionnelle pour l'action "apprendre à nager" en faveur des enfants du quartier, effectuée en 2017
A0131	Cercle des Nageurs Auscitains	1 000,00	aide exceptionnelle à la préparation des comptétitions régionales et nationales
A0131	Cercle des Nageurs Auscitains	9 850,00	aide à l'encadrement
A0131	Cercle des Nageurs Auscitains	10 623,00	aide au fonctionnement
A0129	Cercle des Tireurs Gascons	2 155,00	aide au fonctionnement
A0127	Cercle d'Escrime et de Pentathlon Moderne	2 750,00	aide au fonctionnement
A0133	Cercle Pongiste Auscitain	5 000,00	aide au maintien au niveau national
A0133	Cercle Pongiste Auscitain	9 700,00	aide à l'encadrement
A0133	Cercle Pongiste Auscitain	4 291,00	aide au fonctionnement
A0130	Club Auscitain de Badminton	1 819,00	aide au fonctionnement
A0031	Club d'Aikido et de Budo Gascon Ne prend pas part à la délibération ni au vote : Mme DEJEAN-DUPEBE	330,00	aide au fonctionnement
A0610	Club des Retraités Sportifs Auscitains	1 500,00	aide au fonctionnement
A0135	Club Subaquatique	1 344,00	aide au fonctionnement
A0209	Echiquier de l'Armagnac	1 250,00	aide au fonctionnement
A0136	Entente Bouliste Auscitaine	1 100,00	aide au fonctionnement

	1		
A0137	Entente Nautique Sportive Auscitaine	2 496,00	aide au fonctionnement
A0832	FormEssentielle	828,00	aide au fonctionnement
A0161	Groupe Auscitain de Spéléologie	1 150,00	aide au fonctionnement
A0141	Groupement des Sociétés de Pétanque	300,00	aide exceptionnelle pour le "grand prix de la ville"
A0141	Groupement des Sociétés de Pétanque	700,00	aide au fonctionnement
A0115	Gymnastique Volontaire Auscitaine Ne prend pas part à la délibération ni au vote : Mme RABIER	734,00	aide au fonctionnement
A0142	Judo Club Auscitain	2 000,00	aide au fonctionnement
A0143	Judo Club Gascon	2 700,00	aide au fonctionnement
A0605	Lions Auch Handball	500,00	aide exceptionnelle à la location du gymnase de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
A0605	Lions Auch Handball	800,00	aide exceptionnelle à l'encadrement
A0605	Lions Auch Handball	5 000,00	aide au fonctionnement
A0866	Mc Muay Thaï	900,00	aide au fonctionnement
A0144	Moto Club de l'Armagnac	1 125,00	aide au fonctionnement
A0321	O'Bulle	345,00	aide au fonctionnement
A0145	Office Municipal des Sports Ne prennent pas part à la délibération ni au vote : M. LARAN, M. OLIVEIRA SANTOS, Mme BONALDO, M. MOUCHET	28 200,00	aide au fonctionnement
A0145	Office Municipal des Sports Ne prennent pas part à la délibération ni au vote : M. LARAN, M. OLIVEIRA SANTOS, Mme BONALDO, M. MOUCHET	50 800,00	aide aux manifestations
A0146	Pilotariak Auscitain	1 250,00	aide au fonctionnement
A0072	Pleiade 32	519,00	aide au fonctionnement
A0168	Pyrénées Club 32	876,00	aide au fonctionnement
A0166	Raid Bike	1 314,00	aide au fonctionnement
A0148	Randonneurs Gascons	552,00	aide au fonctionnement
A0175	Ring auscitain	1 250,00	aide au fonctionnement
A0117	Rugby Club Auch	21 337,00	aide à l'encadrement
A0117	Rugby Club Auch	8 663,00	aide au fonctionnement
A0677	Tae Kwon Do Club Auscitain	600,00	aide au fonctionnement
A0179	Tennis Club Auscitain	300,00	aide exceptionnelle au tournoi de la ville d'Auch
A0179	Tennis Club Auscitain	2 000,00	aide au fonctionnement
A0461	ULM Albatros Club	2 250,00	aide à la redevance abri
A0461	ULM Albatros Club	700,00	aide au fonctionnement

Union Cyclotouriste Auscitaine	573,00	aide au fonctionnement	
Union Vélocipédique Auch Gers Gascogne	2 300,00	participation à la course nocturne de la basse ville	
Union Vélocipédique Auch Gers Gascogne	1 550,00	participation à la course "l'Auscitaine"	
Union Vélocipédique Auch Gers Gascogne	1 500,00	aide à l'encadrement	
Union Vélocipédique Auch Gers Gascogne	2 851,00	aide au fonctionnement	
Yoseïkan Auscitain	1 500,00	aide au fonctionnement	
Habitat			
Maison du logement Ne prend pas part à la délibération ni au vote : M. FUEYO	148 000,00	aide au fonctionnement	
Environnement			
VALORIS Ne prend pas part à la délibération ni au vote : Mme MELLO	5 000,00	aide au fonctionnement	
Autres concours			
Chambre de Métiers Ne prend pas part à la délibération ni au vote : M. FUEYO	7 700,00	aide au fonctionnement	
IUT Paul Sabatier d'Auch	25 000,00	aide au fonctionnement du Département Hygiène Sécurité Environnement	
Relations Européennes - Internationales - Coopération décentralisée			
Association de Jumelage Auch- Calatayud - AJAVE Ne prend pas part à la délibération ni au vote : Mme GENIN	1 000,00	aide au fonctionnement	
	Union Vélocipédique Auch Gers Gascogne Voseïkan Auscitain Habitat Maison du logement Ne prend pas part à la délibération ni au vote : M. FUEYO Environnement VALORIS Ne prend pas part à la délibération ni au vote : Mme MELLO Autres concours Chambre de Métiers Ne prend pas part à la délibération ni au vote : M. FUEYO IUT Paul Sabatier d'Auch Relations Européennes - Internation Association de Jumelage Auch-Calatayud - AJAVE Ne prend pas part à la délibération ni	Union Vélocipédique Auch Gers Gascogne Voseïkan Auscitain 1 500,00 Habitat Maison du logement Ne prend pas part à la délibération ni au vote : M. FUEYO Environnement VALORIS Ne prend pas part à la délibération ni au vote : Mme MELLO Autres concours Chambre de Métiers Ne prend pas part à la délibération ni au vote : M. FUEYO IUT Paul Sabatier d'Auch Association de Jumelage Auch-Calatayud - AJAVE Ne prend pas part à la délibération ni 1 000,00	

⁻ délibération adoptée à l'unanimité -

4. ADHESION DE LA COMMUNE A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Dans le cadre de la réhabilitation de l'escalier monumental, la commune a signé avec la Fondation du patrimoine une souscription publique pour obtenir des fonds afin de financer cette restauration.

Elle est intervenue également dans la recherche de mécénat ce qui a permis à la commune de bénéficier du soutien de la fondation TOTAL.

La Fondation du patrimoine œuvre à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine en accompagnant les porteurs de projets publics, associatifs et privés grâce aux différents moyens d'intervention suivants :

- disposer des différents outils liés à la recherche de mécénat,
- bénéficier du réseau d'entreprises mécènes mis en place par la Délégation régionale qui dispose aujourd'hui de 5 clubs d'entreprises,
- de recevoir le bulletin d'information relatif aux différentes actions menées au niveau régional,
- d être destinataire du magazine national « patrimoine en devenir ».

Le montant de l'adhésion, qui est forfaitaire, est calculé sur la base d'une collectivité de moins de 30 000 habitants.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal:

- d'ADHERER aux services proposés par la Fondation du patrimoine
- d'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents cette démarche.

Mme AURENSAN indique que le montant de la cotisation pour 2018 n'est pas connu à ce jour. Il était de 600 € en 2017 et 500 € en 2016.

- délibération adoptée à l'unanimité -

5. TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT

EXTENSION DU PERIMETRE DES ACTES TELETRANSMIS

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION

La commune s'est engagée, dès 2007, dans un dispositif de transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité du représentant de l'Etat.

Elle souhaite aujourd'hui généraliser cette démarche à l'ensemble de ses services. Les documents d'urbanisme en seront toutefois exclus, en raison du volume des dossiers et du format de certaines pièces.

Cette extension fera l'objet d'un avenant n° 4 à la convention conclue entre la mairie d'Auch et la Préfecture du Gers, le 12 janvier 2007, pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'APPROUVER le principe de l'extension de la transmission électronique au représentant de l'Etat des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat, dans les conditions stipulées dans l'avenant n° 4 ci-joint ;
- d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 4 à la convention initiale du 12 janvier 2007. - délibération adoptée à l'unanimité -

V - URBANISME, GRANDS TRAVAUX, PATRIMOINE, EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Jean-Claude PASQUALINI, membre de la commission adjoint en charge de la sécurité des établissements recevant du public et de l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite

1. RESTAURATION DES BALUSTRADES D'ETIGNY 2018

DEMANDE DE SUBVENTION

Depuis plusieurs années, la ville d'Auch s'est engagée dans un projet global de valorisation de son cœur de ville, portant à la fois sur la restauration du patrimoine et la requalification progressive des espaces publics majeurs.

Situées en plein cœur de ville, les allées d'Etigny constituent un ensemble architectural du XVIIIème siècle emblématique du patrimoine auscitain (inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques).

Une première phase de restauration des balustrades et murs de soutènement a été réalisée de 2008 à 2016. En 2018, la ville souhaite engager une nouvelle tranche de travaux de restauration des parties restantes à savoir les balustrades, sous-bassement, escaliers et statues situés sur les côtés Nord et Est.

Cette tranche de travaux est estimée à 670 000,00 € HT et programmée sur 3 ans maximum. Le budget affecté à cette opération en 2018 est de 150 000,00 € HT. Les études d'avant-projet (AVP) devraient être rendues en avril pour un démarrage des travaux prévus en septembre. La ville peut solliciter le concours financier de l'Etat pour les financer.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal:

- d'APPROUVER une nouvelle tranche de travaux de restauration des balustrades d'Etigny (côtés Nord et Est) dont le coût prévisionnel 2018 est de 150 000 € HT ;
- d'APPROUVER le plan de financement prévisionnel 2018 de l'opération établi comme suit :

 Coût estimatif
 150 000,00 € HT

 Etat - DRAC Occitanie (20%)
 30 000,00 €

 Participation de la commune (80%)
 120 000,00 €

- de SOLLICITER une subvention auprès de l'Etat afin de financer cette opération ;
- d'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.
 - délibération adoptée à l'unanimité -

2. RENOVATION DES MENUISERIES EXTERIEURES DE L'HÔTEL DE VILLE DEMANDE DE SUBVENTION 2018

Dans le cadre de son programme d'amélioration de la performance énergétique, la ville d'Auch va engager en 2018 des travaux de rénovation des menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville, bâtiment inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 280 000,00 € HT et sera ventilé sur plusieurs exercices budgétaires.

Le budget affecté à cette opération en 2018 est de 50 000,00 € HT. Les autorisations de travaux devraient être sollicitées durant le 1^{er} semestre 2018 pour un démarrage des travaux prévu en septembre. La ville peut solliciter le concours financier de l'Etat pour les financer.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal:

- d'APPROUVER la rénovation des menuiseries extérieures de l'Hôtel de ville, dont le coût prévisionnel 2018 est de 50 000 € HT ;
- d'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération établi comme suit :

- de SOLLICITER une subvention auprès de l'Etat afin de financer cette opération ;
- d'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

- délibération adoptée à l'unanimité -

3. INTEGRATION DU DISPOSITIF FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT

Dans le cadre de la consécration par la loi NOTRe de la vocation du Département en matière de solidarité des territoires, le Département du Gers a voté, le 27 janvier dernier, la mise en place d'un nouveau dispositif de contractualisation. Celui-ci vise à construire une dynamique partenariale volontariste avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, en trois étapes :

- un Fonds Départemental de Développement, ou « F2D », de 6 millions d'euros sur trois ans, soit 2 millions par an, qui aura vocation à soutenir les investissements structurants des EPCI à fiscalité propre, s'inscrivant dans l'un des trois axes identifiés (l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité du territoire ; l'innovation sociale dans la conduite de projets d'action et de développement social ; la transition écologique et énergétique) ;
- un Contrat Départemental de Développement, ou « C2D », d'une durée de 3 ans, formalisant le partenariat entre le Département et chaque EPCI, et constituant le cadre du dialogue continue institué entre le Département et chaque EPCI; une Dotation Départementale de Développement, ou « 3D » qui sera, in fine, attribuée à chaque EPCI.

Les projets bénéficiaires de l'aide financière du Département seront principalement ceux portés par les communautés de communes ou d'agglomération signataires de leur propre contrat départemental de développement.

Toutefois, le dispositif prévoit aussi la possibilité de subventionner un projet sous maitrise d'ouvrage communale dès lors qu'il est d'intérêt supra-communal et identifié comme structurant par un EPCI.

Le cas échéant, la commune porteuse du projet doit d'abord délibérer pour s'inscrire dans le cadre du contrat avant de pouvoir solliciter une subvention au titre du Fonds départemental de développement.

La Ville d'Auch porte un projet de requalification de son cœur de ville - tranche 2 - Place de la République, dont l'impact structurant va bien au-delà des limites strictement communales.

Ce projet a été identifié en tant que tel au cours des discussions entre le Département et la communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne. Celle-ci a positionné le projet dans le cadre du fonds départemental de développement, et propose donc à la Ville d'intégrer le dispositif départemental de contractualisation et de déposer une demande de subvention à ce titre.

Le nouveau plan de financement, intégrant cette possibilité de financement, est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	
Travaux	2 079 829,00 €	Région Occitanie 135 000,00		
Travaux	2 0/9 829,00 €	Département du Gers	165 000,00 €	
		Agence de l'Eau Adour	86 100,00 €	
Maîtrise d'œuvre	84 540,06 €	Garonne	80 100,00 €	
		Autofinancement	1 778 269,06 €	
TOTAL	2 164 369,06 €	TOTAL	2 164 369,06 €	

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal:

- d'APPROUVER l'intégration de la commune d'Auch dans le dispositif du fonds départemental de développement pour le projet de requalification de son cœur de ville tranche 2 place de la République ;
- d'APPROUVER le plan de financement prévisionnel du projet tel que décrit ci-dessus ;
- d'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 165 000 € auprès du Département du Gers au titre du fonds départemental de développement ;
- d'AUTORISER M. le Maire ou son représentant, en tant que de besoin, à signer tout document nécessaire à cet effet.
 - délibération adoptée à l'unanimité -

VI - HABITAT ET LOGEMENT SOCIAL

Rapporteur : M. Patrick FUEYO, Vice-président de la commission

1. 6^{EME} OPAH: AIDES AUX PROPRIETAIRES-BAILLEURS POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS CONVENTIONNES SOCIAUX ET TRES SOCIAUX

2^{EME} ATTRIBUTION 2017 (DECEMBRE)

Dans le cadre de la 6^{ème} Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à volet énergie -2014-2017-, le conseil municipal a décidé par délibération du 30 juin 2014, d'aider les propriétaires bailleurs à financer la réhabilitation de logements dégradés et très dégradés et l'amélioration des performances énergétiques :

- en majorant de 10 % l'aide versée par l'ANAH,
- en attribuant une éco-prime de 2 000 €/logement (en cas d'amélioration de la performance énergétique).

Par délibération du 21 septembre 2017, le conseil municipal a approuvé, par avenant, la prolongation de cette 6^{ème} OPAH pour une durée de 2 ans.

Il est proposé au conseil municipal, dans le cadre de la 6^{ème} OPAH, - d'ALLOUER à la propriétaire de l'immeuble mentionné ci-après l'aide détaillée dans le tableau ci-dessous :

Bénéficiaire	Adresse de l'immeuble	Montant H.T. des travaux retenus par l'ANAH	Nature des travaux	Subvention à verser par la Ville	Subvention à verser par la Ville
				Taux 10%	Eco-prime
Mme Hxxxxx Bxxxx	XX XXX XXX XXXXXXXX	16 180,91 €	Amélioration énergétique d'un logement T3	1 618,09 €	2 000,00 €

Le versement de cette aide interviendra sur présentation des justificatifs des travaux réalisés (factures) et après visite de conformité des services compétents (ANAH, Maison du Logement).

- délibération adoptée à l'unanimité -

2. 6^{EME} OPAH: AIDES AUX PROPRIETAIRES-OCCUPANTS MODESTES, TRES MODESTES ET « TRAVAUX D'ADAPTATION » 3^{EME} ATTRIBUTION 2017 (DECEMBRE)

Dans le cadre de la 6^{ème} Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à volet énergie -2014-2017-, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 30 juin 2014, d'aider les propriétaires occupants modestes et très modestes à financer des travaux d'amélioration de leur logement en attribuant :

- une aide complémentaire de 30% pour les logements recevables aux aides de l'ANAH, très dégradés et vacants du centre-ville (travaux lourds), dans le cadre du volet accession à la propriété ;
- une aide complémentaire de 1 000 €/logement à la prime ASE, pour ces mêmes logements, si non bénéficiaires de l'aide de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée (éco-chèque logement);
- une aide complémentaire de 10% pour les travaux d'adaptation recevables aux aides de l'ANAH situés sur tout le territoire de la commune.

Par délibération du 21 septembre 2017, le conseil municipal a approuvé, par avenant, la prolongation de cette 6ème OPAH pour une durée de 2 ans ainsi que l'attribution d'une nouvelle aide complémentaire de 10% aux propriétaires occupants modestes et très modestes pour financer les travaux d'amélioration des performances énergétiques de leurs logements dès lors qu'ils sont recevables aux aides de l'ANAH et situés sur le territoire de la commune.

Il est proposé au conseil municipal, dans le cadre de la $6^{\grave{e}me}$ OPAH,

- d'ALLOUER aux propriétaires des immeubles mentionnés ci-après les aides détaillées dans le tableau ci-dessous :

Bénéficiaires	Adresse de	Montant H.T.	Nature	Subvention	Majoration
beneficiality	l'immeuble	des travaux retenus par	des travaux	municipale 10%	prime ASE
M. Mxxxxx Zxxxxxxxx	XX XXX XXXXXXX	l'ANAH 3 763,00 €	Adaptation de la salle de bain : suppression de la baignoire et installation d'une douche à l'italienne maçonnée.	376,30 €	-
M. et Mme Pxxxxxxx Sxxxxxxx et Sxxxxxxx	x xxx xxx xxxxxxxxx	15 000,00 €	Amélioration énergétique : remplacement des menuiseries, isolation des combles et amélioration de la chaudière : thermostat et robinets thermostatiques.	1 500,00 €	-
M. Txxxxxx Gxxxxx	XX XXX XXXXXXX	15 000,00 €	Amélioration énergétique : isolation thermique extérieure et de combles perdus.	1 500,00 €	-
M. Cxxxxxxxx Lxxx	x xxx xxxxxx	15 000,00€	Amélioration énergétique : remplacement des menuiseries et de la porte d'entrée, isolation des combles et installation d'une VMC.	1 500,00 €	-

M. Jxxxxxx Bxxxxx	x xxxxxx xxxxxx xxxxxx xxxxxx	15 000,00 €	Amélioration énergétique : remplacement des menuiseries, remplacement du système de chauffage par une chaudière à condensation avec production d'eau chaude sanitaire, installation d'une VMC.	1 500,00 €	-
M. Jxxxxxx Dxxxxxxx	xx xxx xx xxxxx xxxxxxxx	6 598,33 €	Amélioration énergétique : installation d'un poêle à granulés et d'une VMC.	659,83 €	-

Le versement de ces aides interviendra sur présentation des justificatifs des travaux réalisés (factures) et après visite de conformité des services compétents (ANAH, Maison du Logement).

- délibération adoptée à l'unanimité -

3. 6^{EME} OPAH - RENOVATION DE FAÇADES

3^{EME} ATTRIBUTION 2017 (DECEMBRE)

Dans le cadre de la 6^{ème} Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à volet énergie -2014/2017-, le conseil municipal a décidé, par délibération du 30 juin 2014, de poursuivre son action en faveur de la rénovation des façades, conformément aux conditions définies dans le règlement de l'opération, et selon les deux modalités suivantes :

- dans le périmètre général, le taux de subvention est fixé à 20% pour un montant de travaux subventionnables plafonné à 95 €/m² TTC;
- dans le périmètre prioritaire, le taux de subvention est fixé à 20% pour un montant de travaux subventionnables plafonné à 190 €/m² TTC.

Par délibération du 21 septembre 2017, le conseil municipal a approuvé, par avenant, la prolongation de cette 6^{ème} OPAH pour une durée de 2 ans.

Il est proposé au conseil municipal,

- d'ALLOUER aux propriétaires des immeubles mentionnés ci-après les aides détaillées ci-dessous :

Bénéficiaire	Adresse façade	Montant TTC des travaux subventionnables	Subvention prévue
Mme Lxxxxxxx Dxxxxxx	xx xxxxxxxx xx xxxxxxxxx	16 150,00 €	3 230,00 €
Syndicat des copropriétaires Résidence Mxxxxxxx	xxx xxxxxx xxx	227 756,48 €	45 551,30 €

Le versement de ces aides interviendra sur présentation des justificatifs des travaux réalisés (factures) et après visite de conformité des services compétents (Services Techniques Municipaux, Maison du Logement).

- délibération adoptée à l'unanimité -

VII - SPORTS ET LOISIRS

Rapporteur : M. André LARAN, Vice-président de la commission

PROGRAMME « SPORT & SANTE » 2017

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le programme « sport & santé » 2017, organisé par la ville d'Auch, s'articule autour de quatre axes d'intervention : grand public - public jeunes - publics sensibles et sport en entreprise.

Il a pour objectif de :

- faire découvrir les activités physiques sportives ou non aux différents publics concernés,
- favoriser les liens intergénérationnels,
- apprécier les bienfaits de l'alimentation équilibrée sur la santé.

Suivant les activités proposées, la commune fait appel aux associations auscitaines pour les encadrer.

Dans ces conditions Il est proposé au conseil municipal :

- d'ATTRIBUER les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous aux associations qui ont encadré une manifestation dans le cadre du programme « sport & santé » :

Nom de l'association	Montant de l'aide	Manifestations
Fédération départementale des foyers ruraux du Gers	31,00 €	Evad'sport du 29 septembre 2017
Arc Auscitain	46,50 €	Samedi loisir du 7 octobre 2017
Club des Retraités Sportifs Auscitains	46,50 €	Samedi loisir du 7 octobre 2017
Arc Auscitain	31,00 €	Evad'sport du 24 novembre 2017
ASPTT hockey sur gazon	46,50 €	Samedi loisir du 16 décembre 2017

⁻ délibération adoptée à l'unanimité -

QUESTIONS DIVERSES

M. TABARIN intervient sur le règlement intérieur du conseil municipal

Le règlement intérieur du conseil communautaire, adopté il y a quelques mois en s'inspirant de celui du conseil municipal d'Auch, a été enrichi dans un sens plus démocratique en retenant la notion d'amendement.

Le groupe « Auch la Vie » demande donc que l'article 11 de notre règlement intérieur soit rédigé de façon identique à celui de l'agglomération. Cela pouvant d'ailleurs faire l'objet, avec un nouveau fonctionnement des commissions, d'une première réunion des Présidents de groupes avec le nouveau Maire.

M. le Maire prend acte de cette demande.

M. le Maire communique une information sur le quartier Espagne :

Mercredi 20 décembre, il signera l'acte d'acquisition du quartier Espagne auprès de l'Etat. La Ville sera donc propriétaire, en cette fin d'année, de cet espace qu'il conviendra ensemble, à la faveur d'un comité de pilotage, de travailler, réfléchir.

Avant de lever la séance, M. le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et les plus belles choses, à chacun, pour ces moments conviviaux à venir.

Merci à toutes et à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.